

Département de la
Haute-Loire

Arrondissement
D'YSSINGEAUX

Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE

DECISION N° 20260123_P_022
DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »

VU le code général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,

VU le procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-Présidents en date du 04 juin 2020,

VU la délibération n° 20250218_D_006 du Conseil Communautaire du 18 février 2025 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Commission : Famille Enfance Jeunesse et Prévention de la Délinquance

Objet : Signature d'une convention avec la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien pour l'organisation d'un séjour au sein du camping de la Lône à Saint Pierre de Bœuf pour des emplacements avec branchement électrique en faveur des enfants âgés de 12-14 ans.

Le Président,

N° 20260123_P_022

Décide

De signer une convention avec :

OBJET

**Communauté de Communes du Pilat Rhodanien
9 rue des prairies
42410 PELUSSIN**

Pour des emplacements avec branchement électrique pour l'organisation d'un séjour au camping de la Lône en faveur des enfants âgés de 12-14 ans.

Date : du 6 au 10 juillet 2026

Participants : 32 enfants âgés de 12-14 ans

Lieux : **Camping de la Lône
6 bis avenue du Rhône
42520 Saint Pierre de Boeuf**

Montant : **1211€ TTC**

Un acompte de 360€ sera versé à réception de la facture acompte

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Ou sous-préfecture
Le :

Fait à LA SEAUVESUR SEMENE, Le 23 janvier 2026

AR Prefecture

043-244301131-20260123-20260123_P_022-AU
Reçu le 27/04/2026

Le Président,

Frédéric GIRODET

